

COSMÉTIQUES

La FEBEA salue un accord UE-Australie favorable à la diversification des exportations

La conclusion politique de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'Australie ce mardi 24 mars 2026 marque une avancée opérationnelle majeure pour les entreprises européennes, dans un contexte international caractérisé par l'instabilité de certains grands marchés et la nécessité de sécuriser et diversifier les débouchés à l'export.

Pour mémoire, les exportations de cosmétiques françaises ont été en repli en 2025, à cause des droits de douanes américains et de la stagnation du marché chinois.

En ce début d'année 2026, la guerre en Iran fait peser un risque sur les exportations vers le Moyen-Orient, qui était une zone de diversification des exportations françaises (1,5 milliards en 2025, en croissance de 5,6%).

Pour les industriels français de la cosmétique, l'Australie constitue déjà un marché stratégique, avec près de 250 millions d'euros d'exportations, porté par une demande soutenue pour des produits à forte valeur ajoutée, innovants et conformes à des standards élevés de sécurité et de qualité.

L'accord viendrait renforcer cette dynamique en créant un cadre plus lisible, plus compétitif et plus sécurisé pour les échanges :

- L'accord prévoit la **suppression totale des droits de douane** sur les exportations européennes de produits cosmétiques, **qui passeront de 5 % en moyenne à 0 %**. Cette mesure offrira aux entreprises françaises une compétitivité accrue sur le marché pacifique, particulièrement dynamique et concurrentiel.
- Par ailleurs, l'annonce d'une **annexe technique spécifiquement dédiée aux cosmétiques** constitue un signal fort et encourageant pour notre secteur. Les attentes des industriels français incluent la **simplification des procédures douanières ainsi qu'une coopération réglementaire renforcée**, tout en garantissant le maintien de normes élevées de protection des consommateurs. Concrètement, cela ouvre la voie à l'exportation de produits innovants, tels que des protections solaires, vers l'Australie, illustrant le potentiel de croissance et d'innovation permis par cet accord.

« Cet accord s'inscrit dans une stratégie plus large de diversification des partenariats commerciaux européens, à un moment où l'accès à certains marchés traditionnels, notamment américain et chinois, devient plus complexe ou moins prévisible. L'Australie offre, à cet égard, un environnement économique stable, une proximité de valeurs avec l'Union européenne et une forte attractivité pour les produits européens premium. » déclare Emmanuel Guichard, délégué général de la FEBEA.

Les estimations de la Commission européenne indiquent que **les exportations européennes vers l'Australie pourraient augmenter jusqu'à 33 % sur la prochaine décennie**, confirmant le potentiel de croissance à moyen terme pour les entreprises exportatrices.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté, est le syndicat professionnel des entreprises du secteur cosmétique (parfumerie, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette ou capillaires). Elle rassemble près de 350 entreprises françaises de la beauté et du bien-être, dont 82% de TPE et PME.

CONTACT PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – apeauger@febea.fr – 06 50 84 49 91
THE DESK : Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com – 06 40 55 60 28